

MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES ET EUROPEENNES

---

DIRECTION DES ARCHIVES

## **ARCHIVES ORALES**

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 9

PARIS 2008

## CONDITIONS DE COMMUNICATION

*Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.*

*Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations dépositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1<sup>er</sup> décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).*

*Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.*

*Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :*

**Consultation sans réserve** *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

**Consultation avec autorisation écrite** *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

**Consultation partielle** *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

**Consultation réservée** *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

## NOTA BENE

*Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.*

## AO 9. — Robert de BILLY, président de la Maison de l'Amérique latine

### Notice biographique

Né le 1er juillet 1894, décédé le 27 juillet 1991.

**Formation.** — Licencié en droit et en philosophie, diplômé de l'Ecole des hautes études.

**Carrière.** — Avocat près la cour d'appel de Paris ; président fondateur de la Maison de l'Amérique latine à Paris, 1946-1983 ; envoyé extraordinaire de l'ambassadeur de l'Ordre souverain de Malte en Autriche, 1957 ; administrateur de l'Institut des hautes études latino-américaines, 1956 ; administrateur d'Esso-Standard, 1957-1965.

### 1 entretien

**Communication** : sans réserve.

**Entretien réalisé le vendredi 25 novembre 1983 par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux archives du ministère des Affaires étrangères, et Maurice Vaisse, professeur des Universités.**

### 1<sup>ère</sup> partie

[1] *La Maison de l'Amérique latine.* — Convocation de R. de Billy au ministère des Affaires étrangères par Etienne Dennery, directeur d'Amérique ; état de la présence française en Amérique latine au lendemain de la Première Guerre mondiale ; R. de Billy est chargé avec Souza Dantas, P. Rivet et J. Soustelle de fonder une Maison de l'Amérique latine ; son attachement ancien pour l'Amérique latine : sa rencontre avec Pierre Latécoère, accompagne Charles Murat au Brésil pour trouver des terrains d'aviation pour la future ligne aéro postale Dakar-Natal ; est chargé de l'accueil des Latino-Américains lors de l'exposition des Arts décoratifs de 1938 ; la création de la Maison de l'Amérique latine : une idée du général de Gaulle reprise par Georges Bidault ; le manque de moyens budgétaires et matériels ; les objectifs : resserrement des liens entre la France et l'Amérique latine, accueil des Latino-Américains à Paris ; le fonctionnement : la participation étroite des ambassades des pays de l'Amérique latine ; le rôle moteur de Souza Dantas.

[2] *La Maison et les Etats-Unis.* — Idée de E. Dennery de créer un organisme identique pour les relations avec l'Amérique du Nord mais faute de crédits, le projet se transforme en une association France-Etats-Unis, présidée par André Maurois.

[3] *La maison de l'Amérique latine (suite)*. — Le statut fiscal privilégié de la Maison : sa suppression par le ministère des Finances (1978) ; les revenus de la Maison : les cotisations de personnalités et de grandes sociétés ; le premier conseil d'administration ; les manifestations organisées à la Maison ; les personnalités latino-américaines et françaises ; la politique intérieure des Etats n'est pas prise en compte pour le fonctionnement de la Maison ; le régime légal de la Maison ; le restaurant ; programme des manifestations du mois de mai 1950 ; les relations avec la presse ; les rencontres entre diplomates ; le personnel ; la fin de l'association loi 1901 ; les relations avec le ministère des Affaires étrangères ; voyages de R. de Billy en Amérique latine.

[4] *Les missions de la Maison de l'Amérique latine*. — Enjeu linguistique pour le français : les relations étroites avec l'Alliance française ; réunions et réceptions organisées pour les ambassadeurs nouvellement accrédités en France et pour les ambassadeurs de France nommés en Amérique latine ; permet de maintenir des contacts personnels.

## **2<sup>ème</sup> partie**

[1] *La Maison de l'Amérique latine (suite)*. — L'Institut des hautes études de l'Amérique latine : ses relations avec la Maison ; la France et les Etats d'Amérique latine au moment des motions à l'O.N.U. sur l'Algérie ; les efforts déployés pour empêcher le départ de la mission latino-américaine en Algérie, l'action du sénateur J.-L. Tinaud ; une diplomatie parallèle ; création d'un corps diplomatique latino-américain organisé ; R. de Billy, ambassadeur de l'Ordre souverain de Malte à Vienne, y réunit les ambassadeurs latino-américains ; les ambassadeurs des petits pays sortis de leur isolement ; l'U.N.E.S.C.O. associée aux manifestations de la Maison ; importance des liens personnels pour les Latino-Américains ; rencontre par R. de Billy de tous ceux qui ont compté en Amérique latine depuis 1946 : J. Kubitschek, Videla, Salvador Allende, Evita Peron, Fidel Castro ; la question des réfugiés chiliens : reçus à la Maison ; aucune complication politique ; rôle de la France en Amérique latine ; R. de Billy accompagne le général de Gaulle au Mexique, l'accueil triomphal des Mexicains, ses raisons ; importance de l'engagement des ambassadeurs latino-américains dans la Maison.

[2] Les subventions du ministère des Affaires étrangères.

[3] Localisation de la Maison ; les relations avec le Parlement français et le Conseil municipal de Paris ; les relations avec la Direction d'Amérique ; la nouvelle Maison de l'Amérique latine ; les ambassadeurs de France en Amérique latine.

[4] Ambassadeur itinérant, son rôle, son utilité ; considérations sur la diversité des peuples latino-américains, le lien religieux ; les contacts avec les autorités religieuses.